

PHASAGE DES OPERATIONS DE RELOCALISATION D'UNE UDAP			Durée	DIE / CNIP	SG (DAT/BPI)	DGP	Préfet de région / RRPIE / CRIP	DRAC	UDAP	CHSCT / ISST / Médecine de prévention	Structure d'accueil
DOCUMENT DE TRAVAIL - Date de mise à jour : 08/02/2017											
Conception et diffusion d'outils ministériels	1	Modèle de cahier des charges "UDAP" Calendrier de phasage des opérations			Elaboration d'un modèle de cahier des charges UDAP dans le cadre du GT SG/OS sur l'"évolution des implantations des services des DRAC et accompagnement social des projets".						
										Avis du CHSCTM sur le modèle de cahier des charges UDAP et le calendrier de phasage des opérations.	
					Communication du modèle de cahier des charges UDAP aux DRAC et aux RRPIE.			Communication du modèle de cahier des charges UDAP au RRPIE de la région (Prise de relais par la DRAC de la diffusion réalisée par l'AC).			
Phase amont du projet	2	Décision sur le principe de la relocalisation					Décision de principe du Préfet de région dans le cadre du SDIR			Information du CHSCT DRAC.	
										Visite des locaux actuels par une délégation du CHSCT DRAC.	
	3	Recherche de sites d'accueil							Adaptation du modèle de cahier des charges à la situation locale.		
						Recherche de sites (CMN, domaines nationaux, etc.).	Recherche de sites (Préfectures, cités administratives, DDT, etc.).		Recherche de sites (CMN, domaines nationaux, etc.).		
	4	Pré-projet : site d'accueil identifié (*) Examen par la CRIP si coût global du projet < 8 M€ en Ile-de-France ou < 5 M€ en région ou par la CNIP si coût global du projet > 8 M€ en Ile-de-France et > 5 M€ en région.							Proposition d'un projet de relocalisation au RRPIE.		
							Décision de relocalisation par le Préfet de région (projet proposé par la DRAC ou projet différent).				
							Information du MCC/DRAC/UDAP par le Préfet de région sur le projet de relocalisation.		Désignation d'un référent sur le projet.		
					Avis sur le projet avant passage en CRIP / CNIP en vue de la labellisation du projet (*).			Avis sur le projet avant passage en CRIP / CNIP en vue de la labellisation du projet (*).		Information du CHSCT DRAC.	
							Le Préfet de région préside la CRIP. Labellisation du projet par la CRIP.	Le DRAC siège en CRIP.			
				Labellisation du projet par la CNIP.	Le MCC/SG/BPI participe à la CNIP.						
Projet : conception et réalisation	5	Phase programme du projet retenu					Etablissement du programme et du cahier des charges de l'opération. Information du DRAC.				
								Création d'un groupe de travail sur le suivi du projet issu du CHSCT DRAC.			
								Vérification de la prise en compte des besoins	Visite des locaux d'accueil par les agents en présence du chef de l'UDAP.	Visite des locaux d'accueil + rapport de visite par une délégation du CHSCT DRAC (MP+ISST). Demande formelle d'avis du médecin de prévention sur le projet.	
								Consultation du CHSCT DRAC sur le projet.		Avis du CHSCT DRAC.	Point d'information en CHSCT de la structure d'accueil.
	6	Phase travaux					Suivi des travaux. Information du DRAC	Information du chef de l'UDAP			(Suivi des travaux)
								Information du CHSCT DRAC en cas de modifications par rapport au projet initial.			
	7	Phase de réception des locaux et équipements					Réception des travaux. Information du DRAC.	Information du chef de l'UDAP.			
Déménagement	8	Préparation du déménagement						Information du chef de l'UDAP.	Information des agents par le chef de l'UDAP.	Information du CHSCT DRAC.	
								Désignation d'un référent déménagement. Choix du prestataire. Fixation de la date de déménagement (conjointement avec le service d'accueil et la préfecture).			
	9	Installation des agents dans les nouveaux locaux						Accompagnement du déménagement.	Déménagement.		
Suivi	10									Visite délégation CHSCT DRAC + rapport de visite avec formulation de recommandations le cas échéant.	Mise en place d'une commission de site, d'un CHSCT de site (à étudier).
								Visite des locaux de l'UDAP et vérification de la bonne installation des agents.		Examen du rapport et des recommandations en CHSCT DRAC qui font l'objet d'un suivi dans le cadre de cette instance.	
										Bilan du déménagement.	